



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Trentième session**

Genève, 22-24 septembre 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Débat de haut niveau – Engagements des pays en matière d'énergie
dans le cadre du dialogue de haut niveau de l'ONU sur l'énergie****Réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 dans
la région de la Commission économique pour l'Europe – État
d'avancement et progrès****Document établi par le secrétariat sur la base des données fournies
par les organismes responsables***Résumé*

Les progrès accomplis par la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en vue d'atteindre l'objectif de développement durable n° 7 restent insuffisants. La pandémie de COVID-19 a également créé et continue de créer des difficultés à cet égard.

Dans la région de la CEE, l'accès à l'énergie électrique et aux combustibles de cuisson propres est assuré à 100 %, mais des problèmes importants subsistent en termes de qualité du service et d'accessibilité économique. Malgré l'augmentation des installations de systèmes d'énergie renouvelable dans la région, les investissements doivent être plus que doublés pour atteindre les objectifs fixés d'ici à 2030. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de la région augmente dans l'ensemble, mais les taux d'investissement de certaines sous-régions dans ces énergies sont faibles et en diminution.

Certains pays de la région exportent de grandes quantités de combustibles fossiles et présentent l'un des niveaux d'intensité énergétique les plus élevés au monde. Leur revenu national repose sur l'énergie produite à partir de combustibles fossiles, dont dépendent également les moyens de subsistance d'un grand nombre de personnes. La transition vers une énergie durable dans toute la région devra passer par une importante modification de ces économies et de ces sociétés.

Le Comité de l'énergie durable est prié de prendre note du présent document à sa trentième session et d'inviter les États membres à prendre des mesures urgentes et audacieuses qui permettront d'obtenir des résultats concrets à court terme et de réaliser, à plus long terme, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris.



I. Introduction

1. Ce document présente un résumé de l'état d'avancement du travail effectué pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7 et des progrès accomplis à cet égard, dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Celle-ci compte 56 pays en Europe, en Amérique du Nord et en Asie¹. L'objectif 7 sur l'énergie propre et d'un coût abordable vise à garantir l'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Les cibles associées à cet objectif sont les suivantes :

- 7.1 – D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ;
- 7.2 – D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ;
- 7.3 – D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- 7.A – D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion plus propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie ;
- 7.B – D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

II. Principaux messages

A. Progrès relatifs à la réalisation de l'objectif 7 dans la région de la CEE

2. Les avancées réalisées par la région de la CEE en vue d'atteindre l'objectif 7 restent insuffisantes. L'accès à l'énergie électrique et aux combustibles de cuisson propres est assuré à 100 %, mais des problèmes importants subsistent en termes de qualité du service et d'accessibilité économique. Malgré les progrès qui ont été accomplis en matière d'efficacité énergétique, il reste encore beaucoup à faire. Au rythme actuel d'amélioration de l'intensité énergétique, l'objectif de 2030 ne sera pas atteint. Malgré l'augmentation des installations de systèmes d'énergie renouvelable dans la région, les investissements doivent être plus que doublés pour atteindre cet objectif. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de la région augmente dans l'ensemble, mais les taux d'investissement de certaines sous-régions dans ces énergies sont faibles et en diminution.

3. Il est important de noter que certains pays de la région de la CEE exportent de grandes quantités de combustibles fossiles et présentent l'un des niveaux d'intensité énergétique les plus élevés au monde. Leur revenu national repose sur l'énergie produite à partir de combustibles fossiles, dont dépendent également les moyens de subsistance d'un grand nombre de personnes. La transition vers une énergie durable dans toute la région devra passer par une importante modification de ces économies et de ces sociétés.

¹ <https://unece.org/member-states-and-member-states-representatives>.

B. Actions prioritaires

4. L'adoption de mesures audacieuses dans trois domaines permettra d'obtenir des résultats concrets à court terme et de réaliser, à plus long terme, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris. Il est demandé aux pays de s'engager à :

- a) Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- b) Remédier aux concentrations croissantes de méthane dans l'atmosphère ;
- c) Moderniser la gestion des ressources.

5. Trois initiatives à long terme doivent être mises en œuvre pour assurer la réalisation du Programme 2030 tout en s'efforçant d'atténuer les changements climatiques :

- a) Atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030 ;
- b) Garantir une transition juste afin de supprimer les obstacles sociaux à la mise en œuvre de mesures véritablement porteuses de transformation ;
- c) Favoriser le développement d'une économie de l'hydrogène.

III. Progrès relatifs à la réalisation de l'objectif 7 dans la région de la CEE

A. Accès à l'énergie

6. Bien que presque tous les ménages de la région disposent d'un accès physique à l'électricité, des problèmes liés aux infrastructures vieillissantes, au manque de diversité de l'offre et à l'augmentation des coûts conduisent souvent à une énergie de mauvaise qualité et, pour certains, à l'inaccessibilité économique ou à la pauvreté énergétique. Des sources d'énergie non électriques sont largement utilisées pour le chauffage, et le confort et la sécurité des populations dépendent de services de chauffage efficaces, qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques sur l'accès aux réseaux électriques. Beaucoup de ménages consacrent plus de 10 % de leurs revenus à l'énergie, et se trouvent ainsi dans une situation qui relève de la définition de la pauvreté énergétique. Les politiques climatiques qui ne répondent pas à l'ensemble de problèmes liés à l'abordabilité de l'énergie et à l'accès à d'autres formes d'énergie fournie seraient susceptibles d'aggraver le niveau de pauvreté énergétique dans la région. Il est nécessaire d'assurer de façon systématique le suivi d'un ensemble plus large d'indicateurs de l'accès à l'énergie, ainsi que de la consommation d'énergie non électrique et de la qualité, du coût et de l'abordabilité du service. La communication systématique d'informations à cet égard est également indispensable. La région de la CEE a atteint un taux d'accès de 100 % aux combustibles et aux technologies de cuisson propres.

B. Efficacité énergétique

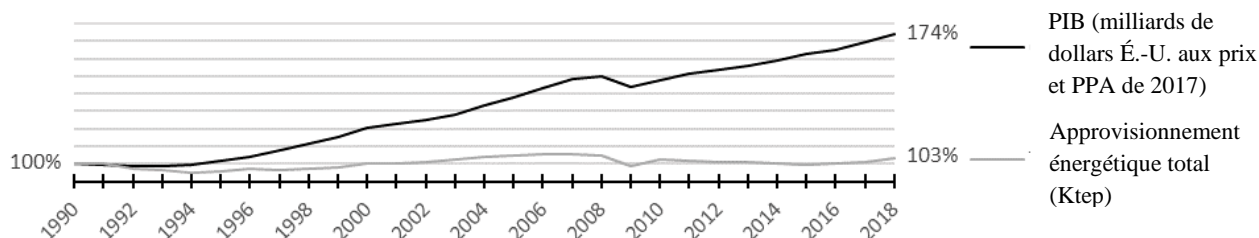
7. L'intensité énergétique est un indicateur indirect des progrès accomplis en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique (cible 7.3). L'intensité énergétique varie considérablement d'une sous-région de la CEE à l'autre. Pendant la période de 1990-2018, elle a reculé de 41 % dans l'ensemble de la région, ce qui représente 2,9 mégajoules par dollar É.-U. (passant de 7,14 à 4,22)². Elle a baissé en moyenne de 1,85 % par an. Pendant la même période, la croissance de l'approvisionnement énergétique total s'est dissociée de celle du produit intérieur brut (PIB). Le PIB a augmenté de 74 % dans la région de la CEE (passant de 31 000 milliards de dollars É.-U. en 1990 à 54 000 milliards de dollars en 2018), tandis que l'approvisionnement énergétique total n'a augmenté que de 2,9 % au cours de la même

² PIB-PPA constants de 2017.

période (passant de 5,3 gigatonnes d'équivalent pétrole (Gtep) en 1990 à 5,4 Gtep en 2018) (voir figure I).

Figure I

Évolutions relatives de la croissance de l'approvisionnement énergétique total et du PIB dans la région de la CEE, 1990-2018 (pourcentage, 1990=100)



Source : CEE (données fournies par les organismes responsables, mars 2021).

8. L'accroissement de l'efficacité énergétique est l'un des moyens les plus efficaces sur le plan des coûts de répondre à la demande croissante d'énergie. L'efficacité énergétique permet également de garantir une utilisation rationnelle de l'énergie, de promouvoir le bien-être économique et une meilleure qualité de vie, de contribuer à l'amélioration de l'environnement et de renforcer la sécurité énergétique. Le principal défi consiste à mobiliser les investissements nécessaires pour améliorer l'efficacité et la productivité énergétiques. L'analyse de la région de la CEE montre que, entre 2020 et 2050, les besoins d'investissement dans le secteur de l'énergie se situent entre 24 000 et 29 000 milliards de dollars É.-U., dont 6 à 16 % seraient destinés à améliorer l'efficacité énergétique. Les économies d'énergie et l'amélioration de la productivité sont des impératifs fondamentaux. Des améliorations sur les plans opérationnel, technique et économique doivent être apportées en matière de production, de transmission, de distribution et de consommation d'énergie, avant d'investir dans de nouvelles infrastructures d'approvisionnement énergétique. Ces améliorations permettraient de résoudre les problèmes liés à l'abordabilité de l'énergie ainsi qu'aux pressions croissantes qui s'exercent sur l'approvisionnement énergétique et l'efficacité opérationnelle dans la région de la CEE.

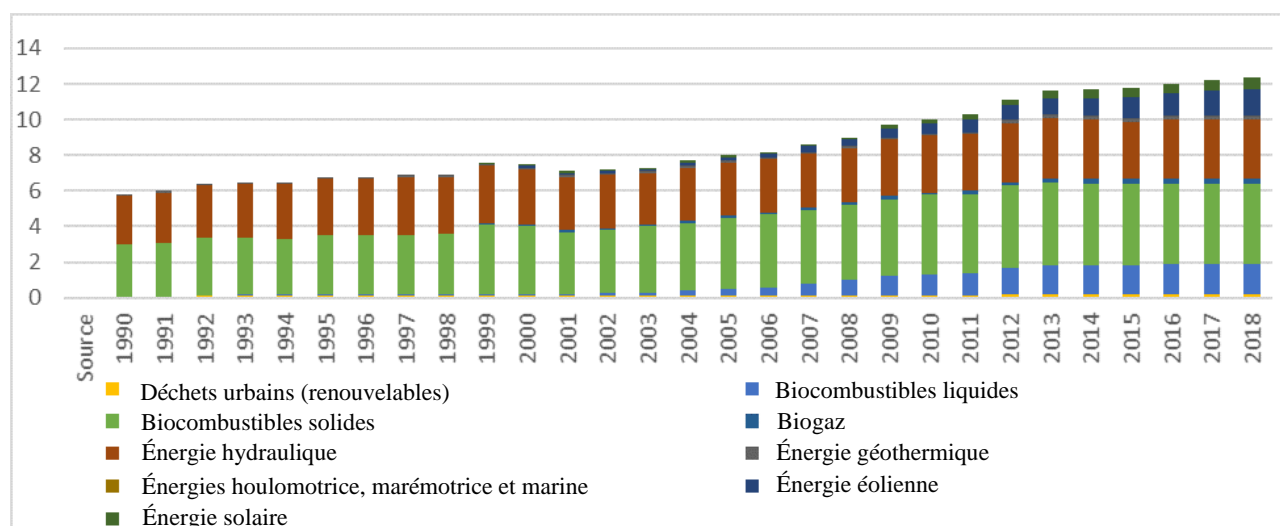
C. Énergie renouvelable

9. La région de la CEE est constituée de pays disposant de marchés de l'énergie renouvelable bien établis et d'infrastructures abouties permettant la mise en œuvre de ces énergies. L'adoption des énergies renouvelables progresse bien, même s'il existe des écarts considérables entre les pays concernant l'expansion de ces énergies. Avec une capacité installée de production d'énergie électrique renouvelable de 869 gigawatts (GW), la région de la CEE représente près de la moitié de la capacité mondiale qui est de 1 971 GW. L'hydroélectricité est la technologie d'énergie renouvelable la mieux établie pour la production d'électricité, avec une capacité de production d'électricité à partir de sources renouvelables de 412 GW (dont 388 GW produits par de grandes centrales hydroélectriques). Ces dernières années, la capacité de production d'électricité à partir de sources renouvelables a considérablement augmenté dans la région de la CEE en raison de l'expansion rapide de l'énergie éolienne et des panneaux photovoltaïques en Ukraine et au Kazakhstan (énergie éolienne), ainsi que dans la Fédération de Russie et en Turquie (panneaux photovoltaïques). Si les marchés de l'éolien et du photovoltaïque connaissent la croissance la plus rapide parmi tous les marchés de l'électricité renouvelable dans la région (avec des taux de croissance annuelle composés de 7,6 % et 10,3 %, respectivement, entre 2011 et 2014), ils ne constituent que les deuxième et troisième marchés, avec des capacités installées de 254 GW et 140 GW, respectivement.

10. La part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique de la région de la CEE a progressivement augmenté entre 1990 et 2018 ; elle a doublé dans la consommation finale totale d'énergie, passant d'environ 6 % à un peu plus de 12 % (voir figure II). Alors que ce volume total a légèrement augmenté entre 1998 et 2018 en termes absolus, sa répartition entre

les principaux secteurs de consommation d'électricité – transports et chauffage – fait apparaître une augmentation notable du déploiement des énergies renouvelables dans les transports au cours des deux dernières décennies. En termes d'investissements, la partie orientale de la région de la CEE accuse un retard par rapport à la tendance générale et a récemment enregistré un recul des investissements dans les énergies renouvelables. Des obstacles à l'investissement subsistent, mais des expériences passées en matière d'investissement et les projets actuels des gouvernements laissent envisager des possibilités de croissance future.

Figure II
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie de la région de la CEE, par technologie (%)



Sources : Agence internationale de l'énergie (AIE), World Energy Balances, 2020 ; Division de statistique de l'ONU, Energy Balances, 2020.

IV. Enjeux pour la région de la CEE

A. Reprise économique et résilience post-COVID

11. Les répercussions sanitaires, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 ont été graves, et nul ne sait combien de temps encore elles se feront sentir et quelle en sera l'ampleur. Au-delà de la perte tragique de vies humaines, les effets persistants de cette pandémie se sont traduits, entre autres, par l'implosion de nombreux secteurs économiques, et les pertes d'emplois qui en découlent, ainsi que par des changements de modes de vie et la dégradation de la psychologie sociale. Les restrictions imposées actuellement dans l'intention de ralentir la progression de la pandémie mettront à rude épreuve tous les secteurs de l'économie, y compris la distribution de nourriture, d'énergie et d'eau. La déstabilisation climatique se traduira par une multiplication des pandémies mondiales de ce type. Une telle perspective requiert une préparation systématique et coordonnée et des investissements en faveur de la résilience, notamment dans le système énergétique. Cette crise a été l'occasion d'amorcer une transformation radicale de notre système économique et énergétique vers un modèle durable en réorientant la demande, l'offre et les conditions d'investissement vers des résultats durables.

B. Dépendance à l'égard des combustibles fossiles

12. Les combustibles fossiles sont dominants dans le bouquet énergétique de la région de la CEE et servent de cadre à l'accès à l'énergie et au développement économique d'aujourd'hui. L'approvisionnement total en énergie primaire des pays de la CEE est constitué d'un peu plus de 80 % d'énergie fossile. Cela crée une tension entre la réalisation

des cibles de l'objectif 7 et d'autres objectifs de développement durable, comme ceux qui ont trait à la pauvreté, à la faim et aux inégalités. Il est souvent arrivé qu'un écosystème industriel et urbain voie le jour au fil du temps en raison de la production d'énergie primaire et en appui à celle-ci. L'infrastructure physique et sociale qui y est associée constitue un obstacle politique à la transformation et au changement. L'élimination de cette barrière appelle une transition juste permettant d'éviter la création de ghettos socioéconomiques industriels et urbains. L'accélération de la transition vers un système énergétique durable par la modernisation et l'optimisation des infrastructures basées sur les combustibles fossiles, et l'intégration de nouvelles infrastructures basées sur les énergies renouvelables sont des conditions *sine qua non* du développement durable. Pour réaliser une transition juste, il faudra assurer la gestion des accumulations de méthane, garantir une production énergétique utile, améliorer les rendements énergétiques dans l'industrie et pour l'utilisateur final, optimiser la gestion des ressources, et prendre en compte des technologies relatives aux énergies renouvelables, et ce, dans l'optique d'améliorer le rendement environnemental, social et économique au niveau local, conformément au Programme 2030.

C. Engagements en matière climatique

13. Compte tenu de la dépendance de la région de la CEE à l'égard des combustibles fossiles, il est indispensable d'intégrer la réalisation des objectifs climatiques du Programme 2030 aux autres objectifs de développement durable pour parvenir à la décarbonisation souhaitée du futur système énergétique. Les solutions intégrées exigent une compréhension claire des impacts de l'énergie sur le climat, en liaison avec les opportunités de développement qu'offre l'énergie. Les deux principaux gaz à effet de serre du secteur de l'énergie sont le dioxyde de carbone (CO₂), généré principalement par la combustion de combustibles fossiles, et le méthane (CH₄) dont les émissions proviennent de la production et de la distribution du charbon et du gaz. La région de la CEE ne dispose pas d'indicateurs pertinents relatifs à ces émissions.

D. Accroissement des contributions des énergies renouvelables

14. Le déploiement des énergies renouvelables continue de poser des difficultés dans de nombreux pays de la région de la CEE. Celles-ci sont liées notamment à des cadres juridiques et réglementaires insuffisants, à la distorsion des prix résultant des subventions, à l'absence de libéralisation du marché de l'énergie, à l'absence d'acceptation du public et/ou du faible niveau d'information sur les potentialités des ressources énergétiques renouvelables et de compétences pour leur application. Les pays de la CEE peuvent surmonter ces obstacles et augmenter considérablement l'adoption des énergies renouvelables par les acteurs économiques, à la fois grâce à des mesures prises au niveau national et au renforcement de la coopération régionale.

E. Gestion durable des ressources

15. Les modèles actuels de production et d'utilisation des ressources ne sont pas viables. Pour que le monde puisse atteindre les objectifs climatiques et améliorer la qualité de la vie, il faudra se doter d'un système mondial de gestion durable des ressources, fondé sur des principes, ainsi que d'un cadre complet d'information financière pour les industries extractives. Un tel dispositif de gestion responsable des industries extractives profiterait aux communautés du monde entier et offrirait des garanties à un marché et à une communauté d'investisseurs qui réclament le renforcement de la gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise alignée sur le Programme 2030.

16. La CEE propose des mesures visant à garantir des ressources durables pour l'avenir, y compris :

- Un contrat social, environnemental et économique général dans le cadre duquel mener les opérations pour intégrer la qualité de la vie, une transition juste, l'atténuation des

effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets, ainsi qu'une impulsion en matière environnementale ;

- Une taxonomie et des principes communs sur la finance durable appuyant un financement respectueux des principes environnementaux, sociétaux et relatifs à la gouvernance d'entreprise ;
- Un cadre de gestion durable des ressources, commun, intégré et fondé sur des principes, qui relève de la Classification-cadre existante des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, en cours d'élaboration ;
- Un cadre global pour la traçabilité, la transparence et la durabilité des chaînes d'approvisionnement ;
- Des évaluations stratégiques environnementales des projets et programmes gouvernementaux.

F. Bâtiments à haut rendement énergétique

17. L'Initiative pour les bâtiments à haut rendement énergétique de la CEE vise à transformer la façon dont les bâtiments sont conçus, construits, exploités et entretenus. Les bâtiments sont à l'origine de 40 % des émissions de CO₂ en raison de leurs besoins en énergie. Ils renferment en outre une part importante du « carbone incorporé », c'est-à-dire des émissions provenant des matériaux utilisés pour leur construction. La transformation de l'environnement bâti peut favoriser la durabilité et l'amélioration de la qualité de la vie à de nombreux égards. Elle peut également avoir une incidence sur l'efficacité des réponses que le monde apporte à de multiples crises environnementales, sociales, sanitaires et économiques. Les bâtiments à haut rendement énergétique permettent de renforcer la résilience des occupants face à de telles crises.
